



# POLITIQUE DE DURABILITÉ

INTÉGRATION DES RISQUES EN  
MATIÈRE DE DURABILITÉ ET PRISE EN  
COMPTE DES INCIDENCES NÉGATIVES  
EN TERMES DE DURABILITÉ

**ACTIFS IMMOBILIERS**

**LA FRANÇAISE REM**

*Crédit Mutuel Alliance Fédérale*

**2026**

# Sommaire

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>                                        | <b>3</b>  |
| A – Contexte et objectifs                                  | 3         |
| B – Définitions                                            | 3         |
| <b>IDENTIFICATION DES RISQUES DE DURABILITÉ</b>            | <b>5</b>  |
| A – Activités concernées                                   | 5         |
| B – Cartographie des risques de durabilité                 | 5         |
| <b>RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DE DURABILITÉ</b> | <b>7</b>  |
| A – Moyens dédiés à l'ESG et aux risques de durabilité     | 7         |
| B – Mise en place d'une méthodologie d'analyse             | 10        |
| <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b>                             | <b>12</b> |
| A – Politique d'exclusion                                  | 12        |
| B – Controverses                                           | 13        |
| <b>COMMUNICATION ET SUPPORTS UTILISÉS</b>                  | <b>14</b> |
| <b>DISPOSITIF DE CONTRÔLE</b>                              | <b>15</b> |

# INTRODUCTION

## A – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Conformément à l'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 SFDR et à l'article L. 533-22-1 du COMOFI (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat), les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leur politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement.

La présente politique a pour but de formaliser le dispositif d'encadrement de risques de durabilité de La Française REM dans ses activités d'investissement et de gestion d'actifs. **Ses objectifs principaux sont de :**

- **Sécuriser** la valeur des actifs
- **Piloter** l'amélioration continue des actifs
- **Renforcer** la transparence
- **Aligner** l'intérêt des parties prenantes

**Cette politique repose sur le principe de double matérialité :**

- **Risques en matière de durabilité :** impact des événements extérieurs liés à la durabilité sur la performance financière du produit
- **Principales Incidences Négatives (PAI) :** impact des investissements réalisés sur l'environnement

## B – DÉFINITIONS

Le règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

### Risques environnementaux

Les **risques physiques** désignent des événements climatiques extrêmes ou des situations de long terme qui, s'ils surviennent, sont susceptibles de causer des dommages matériels directs aux bâtiments, d'altérer leur exploitabilité, ou d'entraîner une dépréciation financière de l'actif immobilier.

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité accroissent la probabilité d'occurrence de ces risques.

Les **risques de transition** correspondent aux impacts économiques et opérationnels induits par les évolutions réglementaires, fiscales et technologiques liées à la transition vers une économie bas carbone. Si ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement, ils peuvent affecter directement la valeur, la liquidité et la rentabilité des actifs ou entraîner une impossibilité de continuer à exploiter.

## Risques sociaux

Les **risques sociaux** concernent l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : collaborateurs de la société de gestion, clients investisseurs, locataires, property managers, prestataires de travaux, fournisseurs etc. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la protection et le bien-être des locataires, la lutte contre les discriminations, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client...

## Risques de gouvernance

Les **risques de gouvernance** désignent des événements ou des situations de défaillance des processus de décision, de contrôle ou d'éthique du Groupe La Française. Ils englobent aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération des équipes de direction ou leur légitimité, que l'existence de contrepouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Les **risques d'exécution** renvoient à la capacité de La Française REM à mettre en œuvre ses engagements extra-financiers ou réglementaires, à en mesurer les résultats et à démontrer leur crédibilité auprès des parties prenantes. Les conséquences peuvent être financières mais aussi réputationnelles, affectant la valorisation des actifs et la confiance des investisseurs.

## Incidences négatives en matière de durabilité

Une incidence négative est un impact négatif d'une décision d'investissement sur un facteur de durabilité, c'est-à-dire un enjeu d'ordre environnemental, social ou de gouvernance, de respect des droits humains ou de lutte contre la corruption.

# IDENTIFICATION DES RISQUES DE DURABILITÉ

## A – ACTIVITÉS CONCERNÉES

La Française REM fournit les services suivants soumis à des risques en matière de durabilité :

|                              |                                                                                                                                                                                                                                             |            |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Gestion collective           | Gestion d'OPCVM<br>Gestion de FIA                                                                                                                                                                                                           | Oui        |
| Services d'investissement    | La réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers<br>L'exécution d'ordres pour le compte de tiers<br>La négociation pour compte propre<br>La gestion de portefeuille pour le compte de tiers<br>Le conseil en investissement | Oui<br>Oui |
| Autres services et activités | Conseil en investissement immobilier<br>Commercialisation d'OPCVM/FIA gérés par un autre gestionnaire<br>Courtage en assurance<br>Mandats d'arbitrages en unités de compte                                                                  | Oui<br>Oui |

## B – CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE DURABILITÉ

L'évaluation des risques de durabilité s'inscrit dans un dispositif structuré pleinement intégré à la gouvernance financière et extra-financière des actifs.

La résilience des actifs immobiliers doit s'anticiper. La philosophie d'investissement du Groupe La Française est d'accompagner la transition de ses actifs sous gestion dans le sens d'une amélioration continue de leur positionnement responsable. Cette politique a certes un coût, mais si les actions sont réalisées progressivement aux moments opportuns pour chacun des actifs, ce coût reste très marginal comparé à la perte de valorisation qu'encourent les actifs gérés sans prendre en compte les critères ESG. Le resserrement progressif des réglementations nationales et européennes favorise l'émergence d'une valeur verte et plus certainement encore d'une décote des actifs non durables, qui seront étiquetés impropres à leur usage actuel par le plus grand nombre (locataires et investisseurs).

Les risques de durabilité peuvent être actuels ou avoir un horizon de survenance à court, moyen ou long terme.

- Le **court terme**  
correspond à une probabilité d'occurrence élevée entre **un et trois ans**
- Le **moyen terme**  
correspond à une probabilité d'occurrence élevée entre **trois et sept ans**
- Le **long terme**  
correspond à une probabilité d'occurrence élevée **supérieure à sept ans**

La maîtrise des risques en matière de durabilité est un enjeu majeur pour La Française REM qui a identifié les principaux risques de durabilité auxquels elle est exposée. Les données ESG sont intégrées dans les processus d'investissement de manière aussi systématique et rigoureuse que les données financières. L'intégration des critères ESG en phase d'acquisition se matérialise via un audit ESG confié à un bureau d'étude environnement externe pour les actifs existants ou une analyse de conformité à la Charte de Construction Durable de La Française REM pour les actifs en construction.

La cartographie des risques de durabilité est revue chaque année par l'équipe Investissement Socialement Responsable (ISR) et l'équipe des risques immobiliers.

| Aléa                               | Facteur aggravant                                           | Horizon temporel | Probabilité d'occurrence | Impact |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------|--------|
| <b>RISQUE PHYSIQUE</b>             |                                                             |                  |                          |        |
| Vague de chaleur                   | Changement climatique                                       | Moyen terme      | Forte                    | Faible |
| Sécheresse                         | Changement climatique                                       | Moyen terme      | Modérée                  | Faible |
| Retrait et gonflement d'argile     | Sols argileux                                               | Actuel           | Forte                    | Fort   |
| Feux de forêt                      | Changement climatique                                       | Court terme      | Modérée                  | Fort   |
| Inondation                         | Changement climatique                                       | Moyen terme      | Forte                    | Modéré |
| Submersion marine                  | Changement climatique                                       | Long terme       | Faible                   | Fort   |
| Tempêtes et vents violents         | Changement climatique                                       | Moyen terme      | Modérée                  | Modéré |
| Séisme                             | Zone sismique                                               | Actuel           | Faible                   | Fort   |
| Grands froids                      | Changement climatique                                       | Long terme       | Faible                   | Faible |
| <b>RISQUE DE TRANSITION</b>        |                                                             |                  |                          |        |
| Réglementaire                      | Engagements européens                                       | Moyen terme      | Fort                     | Modéré |
| Approvisionnement énergétique      | Tensions géopolitiques                                      | Actuel           | Modéré                   | Modéré |
| Obsolescence technologique         | Changement climatique                                       | Long terme       | Fort                     | Fort   |
| <b>RISQUE SOCIAL</b>               |                                                             |                  |                          |        |
| Santé des usagers                  | Site pollué                                                 | Actuel           | Faible                   | Modéré |
| Santé des usagers et des riverains | ICPE                                                        | Actuel           | Modéré                   | Fort   |
| <b>RISQUE DE GOUVERNANCE</b>       |                                                             |                  |                          |        |
| Cybersécurité                      | Faible de sécurité des prestataires                         | Actuel           | Modéré                   | Fort   |
| Risque d'exécution                 | Difficultés de collecte et de fiabilisation des données ESG | Actuel           | Modéré                   | Modéré |
| Fraude, corruption                 | Absence de contre-pouvoirs                                  | Actuel           | Faible                   | Fort   |

# RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DE DURABILITÉ

L'intégration d'une analyse de ces risques dès la phase d'investissement est essentielle pour La Française REM qui a pour objectif de préserver la valeur de ses actifs. Les risques de durabilité sont pris en compte au même titre que les indicateurs financiers pour obtenir une vision complète de la valeur, des risques et des performances potentielles des investissements.

## A – MOYENS DÉDIÉS À L'ESG ET AUX RISQUES DE DURABILITÉ

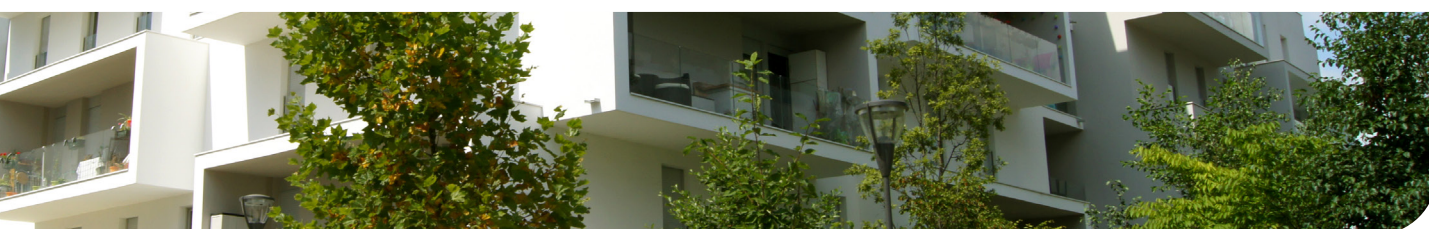
### Moyens humains

L'équipe Stratégie pilote et structure la stratégie de développement durable de la société de gestion, en prenant en compte les spécificités des actifs qui composent ses portefeuilles. Elle est responsable de l'intégration rigoureuse des critères ESG à tous les niveaux de la société de gestion et de ses activités.

La Directrice du pilier stratégie reporte directement au Président de la société de gestion et est membre de son comité exécutif. Elle fait également partie du Club d'experts ESG mobilisés par l'instance de réflexion transverse au Groupe La Française.

Le **pilier Stratégie** est en outre constitué de :

| Un Directeur ISR                                                                                              | Un Responsable ISR                                                                                                                                                                                                                                    | Un Data Analyst                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| En charge de piloter le patrimoine immobilier des fonds pour l'amener sur la trajectoire de transition visée. | En charge de faire vivre la durabilité au sein des métiers et des parties prenantes clés et notamment des Property Managers. Il est notamment en charge du club ESG créé pour s'assurer que les bonnes informations parviennent aux bonnes personnes. | En charge de la structuration et du pilotage de la donnée extra-financière. |



Ce pilier, au cœur de la stratégie ISR de la société de gestion, s'appuie sur les métiers clés de La Française REM pour déployer sa feuille de route, et notamment :

Le **pilier immobilier** composé des équipes :

| Asset management                                                                                                                                                                     | Maîtrise d'Ouvrage                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Transaction                                                                                                                 | Key Account Manager                                                                                                                                              | Valorisation Immobilière                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pilote la performance immobilière et ESG de chaque actif en sécurisant les loyers tout en respectant les engagements extra-financiers volontaires et les réglementations applicables | Dont une personne est dédiée à l'ISR, qui pilote la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie extra-financière au niveau des actifs, et intègre les exigences ESG rassemblées dans la Charte de Construction Durable de La Française REM dans les opérations de restructuration et projets de développement | S'assure dès la phase d'acquisition, à l'aide d'un audit externe des qualités ESG des actifs entrant dans les portefeuilles | Veille sur l'évolution des besoins des locataires et leur propose des services en lien avec le respect des engagements ESG de la société de gestion et les leurs | Veille à l'intégration des critères extra-financiers dans les valorisations des actifs immobiliers |

Le **pilier Offre Produits** composé des équipes :

| Fund Strategy Management                                                                                                   | Debt Management                                                                                                            | Communication et Reporting                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Pilote la performance financière et extra-financière des fonds afin de créer de la valeur, notamment issue de critères ESG | Pilote les clauses associées aux financements verts qui permettent d'obtenir des conditions de financement plus favorables | Produit une information financière et extra-financière claire |

Un comité ISR, composé de la direction générale ainsi que des représentants du Pilier Opérations, Stratégie Fonds, Expertise et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, se réunit chaque trimestre pour valider la stratégie ESG définie. Par ailleurs, il approuve la participation de la société de gestion à des initiatives nationales et internationales et assure la cohérence de celles-ci avec les politiques en place et la stratégie durable du Groupe La Française et de son actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En outre, le Département Conformité et Contrôle Interne est garant du respect des engagements extra-financiers volontaires et réglementaires des fonds et de la société de gestion.



L'ensemble des équipes de La Française REM bénéficient d'un programme de formations internes sur l'investissement et l'immobilier durables.

Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, des collaborateurs ciblés ont la possibilité de passer la Certification Finance Durable de l'AMF, le CESGA (Certified ESG Analyst) et le CFA ESG. Les étudiants en alternance ou en stage ont également la possibilité de préparer et passer la Certification Finance Durable de l'AMF.

Le Groupe La Française a pour objectif de mobiliser l'ensemble des collaborateurs en France et à l'international, aux enjeux climatiques en organisant des ateliers Fresque du Climat animés par des collaborateurs formés. A ce jour, plus de 600 collaborateurs du Groupe La Française ont participé à une fresque. Un vivier de 9 collaborateurs-fresqueurs animent en binôme et à tour de rôle ces ateliers. Les participants sont également invités à identifier des actions concrètes à l'échelle individuelle et de l'entreprise. Ces dernières viendront nourrir la politique RSE du Groupe La Française.

## Moyens techniques

La spécificité des actifs immobiliers tient au contrôle des actifs sous gestion et ainsi à la possibilité qu'a la société de gestion de produire et fiabiliser ses propres données. La Française REM centralise et structure la donnée extra-financière qu'elle produit au sein de Yaris, un logiciel de gestion immobilière, conçu et développé en interne par nos propres services informatiques depuis 2017. Cette expertise technique maîtrisée en interne offre un outil agile et évolutif, s'adaptant en temps réel aux retours d'expérience des utilisateurs ainsi qu'aux mutations constantes des cadres juridiques, administratifs et des contraintes métiers propres au secteur de l'immobilier. Cette solution crée un écosystème fédérateur où convergent toutes les interactions entre nos équipes opérationnelles et nos prestataires externes, garantissant ainsi une coordination optimale pour l'ensemble des acteurs impliqués.

La société de gestion a pu faire progresser son environnement numérique de manière organique et progressive, en fonction de l'évolution des besoins et des progrès dans notre courbe d'apprentissage en matière ESG. Un module dédié à l'ESG est mis à jour annuellement conjointement par les Asset Managers, Property Managers, et l'équipe ISR. Chaque rôle est défini au sein d'un document « Guide Utilisateur » et des communications régulières sont faites aux équipes concernées.

Plusieurs solutions informatiques, reliées à notre outil interne Yaris, sont utilisées pour suivre l'atteinte des objectifs extra-financiers de la société de gestion.

Un partenariat a été signé avec Deepki afin de collecter et fiabiliser les données de consommation réelles d'énergie des actifs immobiliers. L'objectif est d'assurer un suivi fin de l'impact concret des actions de La Française REM.

Pour agir en temps réel sur les paramètres de régulation et de gestion des systèmes de CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation), La Française REM a signé un partenariat avec IQ Spot dont les coûts de prestation sont couverts par la diminution des charges d'exploitation.

La Société de gestion teste de nouvelles solutions permettant des bâtiments plus intelligents pour une plus grande transparence dans le suivi de l'atteinte des objectifs. La solution développée par Thermosphr permet des opérations optimales et automatisées en temps réel des systèmes CVC, incluant une adaptation constante aux conditions météorologiques ainsi qu'une optimisation de la maintenance pour maximiser le confort intérieur des occupants tout en améliorant le contrôle dynamique de la température ainsi que la gestion de la qualité de l'air.

Sur les risques climatiques, La Française REM réalise une analyse des risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur le portefeuille immobilier en utilisant l'outil Resilience for Real Estate (R4RE) développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). Elle étend son analyse de risques au fur et à mesure du développement de cet outil.

## B – MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

### Méthodologie d'analyse ESG

L'analyse des facteurs ESG s'appuie sur une matrice d'évaluation ESG millésimée pour les actifs existants, et sur la Charte de Construction Durable pour les actifs en construction ou en restructuration.

#### Actif existant

Les grilles d'analyse ESG sont adaptées en fonction du fonds, de la classe d'actifs et de la zone géographique. Toutes les grilles respectent un tronc commun minimum sur les **trois piliers de l'ESG**.

| <b>E</b><br>ENVIRONNEMENTAL                                                                                              | <b>S</b><br>SOCIAL                                                                                                               | <b>G</b><br>GOUVERNANCE                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Energie</li> <li>• CO2</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Adaptation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confort/Bien-être</li> <li>• Services aux occupants</li> <li>• Accessibilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des locataires</li> <li>• Autres parties prenantes</li> <li>• Gouvernance de la société de gestion</li> </ul> |

Une première analyse des caractéristiques extra-financières est réalisée par le département investissement au moyen de cette grille, à titre d'information, à destination du comité d'investissement. Les informations à ce stade sont souvent succinctes. Une analyse plus poussée est réalisée par un auditeur externe en phase de Due diligence pendant laquelle sont collectées et fiabilisées des données ESG.

#### Projets de développement ou restructuration

Une analyse de conformité à la Charte de Construction Durable de La Française REM est systématiquement menée en phase de due diligence pour les projets de construction ou les opérations de restructuration. Cette charte définit des standards minimums environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de s'assurer que les actifs présentent des caractéristiques techniques, environnementales et d'usage compatibles avec les exigences réglementaires actuelles, mais aussi à venir. Elle vise ainsi à anticiper les évolutions du cadre réglementaire, à limiter les risques de dévalorisation future et à favoriser une gestion durable sur le long terme.

Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

|                                      |                                     |                             |                                       |                          |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Atténuation du changement climatique | Adaptation au changement climatique | Préservation des ressources | Confort et bien-être des utilisateurs | Intégration territoriale |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------------------|

## Décision d'investissement

Les résultats des analyses décrites ci-dessus sont synthétisés dans un avis formulé par le département ISR. Il vise à porter à la connaissance des membres du comité d'investissement, les événements ou situations d'origine environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur, la performance ou la pérennité des actifs immobiliers gérés. L'avis peut être favorable, conditionnel ou négatif, en cas d'absence de solutions viables d'amélioration des caractéristiques ESG.

La réalisation d'audits ESG avant la signature de la promesse d'achat est essentielle. Elle permet d'inclure le coût des éventuels investissements nécessaires à la progression des caractéristiques durables des actifs dans les Business Plans et ainsi de refléter dans les prix proposés un « green premium » ou un « brown discount ».

La décision finale quant à l'acquisition de l'actif est issue d'un vote collectif. Le Président de La Française REM, le Pilier Immobilier, le Pilier Offres Produits et le Pilier Stratégie (qui chapeaute le département ISR) ont chacun un vote. En cas d'égalité, le vote du Président compte double.

## Gestion des investissements

En phase de gestion, La Française REM mobilise l'ensemble des parties prenantes intervenant sur les actifs immobiliers pour maximiser l'impact des actions de chacun.

Le département Asset Management a la charge du déploiement des feuilles de route définies lors des audits ESG d'acquisition. Par ailleurs, il s'assure du respect des exigences réglementaires extra-financières au niveau des actifs immobiliers. En collaboration avec le département Maîtrise d'Ouvrage, il s'assure du suivi des obligations qui incombent au PM de manière régulière.

Le comité ISR se réunit trimestriellement. Il définit la politique de développement durable de la société de gestion et sa déclinaison au niveau des fonds. Il valide les grilles d'évaluation de l'ensemble des portefeuilles ainsi que le scoring des actifs des fonds labellisés, et arrête le choix des critères extra-financiers retenus pour les financements verts. Il assure par ailleurs le suivi périodique des indicateurs de performance et la priorisation des enjeux ISR.

La matérialité des risques physiques est réévaluée chaque année, en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires. Les révisions, qui donnent lieu à une dégradation des expositions résultant de l'utilisation de données plus prospectives et à la hausse des coûts liées à la survenance de chaque événement, accroissent l'impact financier des risques climatiques physiques calculé chaque année.

Cette approche intégrée, appliquée tout au long du cycle de vie des actifs a pour objectif de renforcer la durabilité et la robustesse des portefeuilles de La Française REM et vise à défendre la valeur dans le temps, à limiter l'exposition aux risques assurantiels ou réglementaires.

# POLITIQUES SECTORIELLES

## A – POLITIQUE D'EXCLUSION

A travers ses politiques sectorielles, La Française REM prend des engagements liés à l'usage des actifs en phase de construction et/ou d'exploitation. Les politiques sectorielles combinent d'une part l'exclusion des actifs immobiliers qui ne répondent pas aux exigences minimales requises et d'autre part l'exclusion des fonds ouverts ou dédiés des sociétés qui font l'objet de controverses graves.

Les politiques concernent les secteurs suivants :

- Défense & Sécurité
- Tabac
- Déforestation
- Charbon
- Hydrocarbures

Le périmètre des politiques sectorielles concerne les usages des bâtiments suivants :

- Extraction et développement
- Production
- Maintenance
- Stockage
- Transport

Les critères d'exclusion s'appliquent aux actifs immobiliers gérés en direct, dans les fonds ouverts ou dédiés, par la société de gestion.

La société de gestion n'a pas recours à des fournisseurs de données externes. Elle procède à une analyse interne fondée sur sa connaissance de l'usage de ses bâtiments. L'engagement de La Française REM s'apprécie au moment de la signature du bail.

Le tableau de synthèse des exclusions est disponible dans les politiques sectorielles de La Française REM, consultables sur le site du Groupe La Française.



## B – CONTROVERSES

Les fonds ont la possibilité d'investir dans des supports externes s'ils répondent aux minima ESG requis par La Française REM. La faisabilité de ces investissements est étudiée par le Pilier Offre Produits et le Pilier Stratégie.

La Française REM attache une importance forte aux risques réputationnels. Même si la société de gestion a déployé des procédures robustes de sélection de ses partenaires, elle pourrait être impactée par des actions de tiers.

En cas de sanction (ou composition administrative) de l'une des sociétés de gestion des fonds dans lesquels les véhicules de La Française REM ont investi, par une autorité de tutelle (pour non-conformité réglementaire, de type abus de marché, conflit d'intérêt, greenwashing ou toute autre pratique équivalente), la société de gestion, à savoir conjointement les Directions opérationnelles et la Direction du contrôle interne, étudiera :

- la nature des griefs,
- la gravité,
- l'impact sur sa propre activité, y compris le risque réputationnel associé.

La Française REM pourra questionner la société de gestion incriminée au cas par cas sur son plan de remédiation quant aux procédures visées, qui devra être réalisé dans un délai raisonnable. Un engagement écrit pourra être demandé par La Française REM à la société de gestion afin de s'assurer de la complétude du plan de remédiation prévu.

Cette analyse sera présentée en Comité ISR et le maintien de la position en portefeuille sera discutée et validée par le Comité ISR, la Direction Générale de la Française REM et la Direction Générale du Groupe La Française, qui décidera d'arbitrer ou non les fonds gérés par la société de gestion sanctionnée.



# COMMUNICATION ET SUPPORTS UTILISÉS

## LANGUES UTILISÉES

Les informations sont communiquées à minima dans la langue officielle de l'Etat membre dans lequel les produits sont commercialisés et éventuellement dans une langue usuelle en matière financière autre que la langue officielle de cet Etat membre.

## DOCUMENTS PRÉCONTRACTUELS

Pour les FIA articles 6, 8 et 9, La Française REM décrit la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans leurs décisions d'investissement ;

Pour les FIA articles 8 et 9, La Française REM décrit, en plus les modalités d'évaluation et les résultats des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers qu'ils mettent à disposition.

Ces informations sont intégrées en annexe des notes d'information SCPI, prospectus (OPCI et OPPCI) et Document d'Information Investisseurs (Autres FIA).

## SITE INTERNET

Les informations relatives à la manière dont la société de gestion intègre les risques pertinents en matière de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement, notamment les aspects organisationnels, de gestion des risques et de gouvernance de ce processus, sont tenues à jour de manière concise sur le site internet de la société de gestion.

L'ensemble des informations publiées sur le site internet fait l'objet d'une actualisation régulière.

# DISPOSITIF DE CONTRÔLE

## CONTRÔLE DE PREMIER NIVEAU

Les contrôles de premier niveau sont réalisés par l'équipe ISR : cette équipe intègre le respect des critères extra financiers dans les choix d'investissement au sein des comités d'investissement. Elle produit aussi l'ensemble des indicateurs ESG qui sont inclus dans les rapports précontractuels et périodiques (ex : PAI sur la consommation d'énergie primaire de chaque bien immobilier). Elle reçoit pour cela un support quantitatif de l'équipe d'ingénierie financière pour le calcul des risques physiques.

## CONTRÔLE DE NIVEAU 1BIS

Le Risk Management effectue un contrôle des indicateurs ESG sur les risques physiques et de transition produits par les deux équipes.

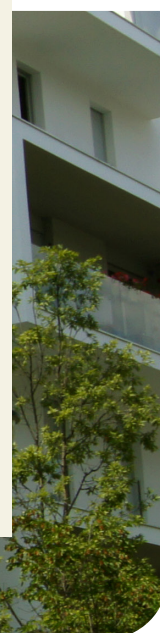
A ce titre, le Risk Management a rédigé des nouvelles sections décrivant l'intégration des critères extra-financiers dans le cadre de la politique des risques de La Française REM.

## CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU

Les contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau sont assurés par le contrôle interne et la conformité qui vérifient le respect des critères ESG et leur conformité au regard de la documentation juridique. En outre, des contrôles sont effectués par les équipes Conformité Contrôle Interne sur l'organisation du dispositif ISR, le processus d'investissement et de notation ESG des fonds, le suivi des contraintes des fonds labellisés ISR et les contrôles réalisés par le Risk Management.

## CONTRÔLE DE TROISIÈME NIVEAU

Dans le cadre de son plan de contrôle annuel, le Contrôle Périodique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être amené à auditer le processus relatif à la gestion des risques ESG.



RETROUVEZ-NOUS SUR  
**WWW.LA-FRANCAISE.COM**

La Française Real Estate Managers  
Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris  
Société par actions simplifiée au capital de 1 290 960 €  
RCS PARIS 399 922 699  
Contact : +33 1 73 00 73 00

## 2026

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels et non-professionnels au sens de la directive MIF. Le Groupe La Française ne saurait être tenu re-sponsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française.

**LA FRANÇAISE REM**

*Crédit Mutuel Alliance Fédérale*

